



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer de l'utérus

Question écrite n° 1303

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prévention du cancer du col de l'utérus, qui tue chaque année plus de 1 800 femmes en France. En effet, le cancer du col de l'utérus est le premier cancer pour lequel il existe un test permettant de détecter le virus qui en est à l'origine. Pourtant, ce test n'est pas automatiquement pratiqué lors des frottis de routine, ce qui permettrait de déceler suffisamment tôt le Papillomavirus (HPV), cause principale de ce cancer, et de le traiter à 100 %. C'est pourquoi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant à l'utilisation du test HPV, sa systématisation et son remboursement pour prévenir au mieux le cancer du col de l'utérus.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1303

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2801

Question retirée le : 30 septembre 2002 (Fin de mandat)